

Championnats canadiens de biathlon 2022 Plan de sécurité COVID-19

ÉVÉNEMENT: Championnats canadiens de biathlon 2022

DATE: 20 février 2022

LIEU : 8141 Otway Road, Prince George, C.-B. PROPRIÉTAIRE DU SITE : Caledonia Nordic Ski Club (CNSC)

ORGANISATEUR : Comité de compétition de biathlon du CNSC

OBJET

Ce plan de sécurité décrit la manière dont le comité d'organisation assurera la sécurité des Championnats canadiens de biathlon.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1. Ce plan de sécurité COVID-19 a pour but d'atteindre ou de dépasser la conformité avec l'ordonnance de la Northern Health intitulée « GATHERINGS AND EVENTS FEBRUARY 16, 2022 » (rassemblements et événements), le « Return to Sport Restart 2.0 » de viaSport en vigueur jusqu'au 17 février 2022, et l'ordonnance « Face Coverings » (couvre-visages) de l'Administrateur de la santé provinciale en vigueur jusqu'au 16 février 2022.
- 2. L'événement est prévu à partir du 11 mars 2022 à 8 h 00 et se termine le 18 mars 2022 à 9 h 00.
- 3. Une boîte à lunch sera fournie chaque jour aux participants; un espace sera aménagé à l'intérieur et à l'extérieur, ce qui permettra de prendre de la distance pour manger.
- 4. La majeure partie de cet événement se déroulera en plein air, à proximité du stade et du champ de tir de biathlon.
- 5. Les réunions des capitaines d'équipe ont été déplacées vers une plateforme en ligne.
- 6. L'utilisation des espaces intérieurs sera limitée à la salle de chronométrage, à la salle du jury, aux cabines de fartage et au hall de l'hôtel Courtyard by Marriott.
- 7. Si des soins médicaux s'avèrent nécessaires, la Patrouille de ski utilisera les normes canadiennes en matière de soins.
- 8. Tous les participants (athlètes, entraîneurs, personnel de soutien des équipes, officiels, bénévoles, spectateurs et médias) devront se conformer aux directives de ce plan de sécurité
- 9. La couverture d'assurance-responsabilité est fournie par l'organisme national de sport ou l'organisme provincial de sport.

DÉFINITIONS

- Participants : athlètes, entraîneurs, personnel de soutien des équipes, bénévoles, spectateurs et médias
- Propriétaire du site : occupant et exploitant du Caledonia Nordic Ski Club
- Site de compétition : zone du CNSC réservée à l'événement, notamment le champ de tir de biathlon, le stade, les cabines de fartage, les tentes des bénévoles et des athlètes et l'hôtel Courtyard by Marriott
- Organisateur de l'événement : l'organisation de biathlon et les comités de compétition.

RESPONSABILITÉS

Caledonia Nordic Ski Club

- 1. S'assurer que les mesures de sécurité liées à la COVID-19 sont respectées pour garantir la santé et la sécurité du personnel, des bénévoles et des concurrents nationaux du CNSC;
- S'assurer que le comité des compétitions de biathlon est au courant des exigences de l'ordonnance COVID-19 « Gatherings and Events» (rassemblements et événements) de la Northern Health Authority en vigueur jusqu'au 16 février 2022;
- 3. S'assurer que l'on réserve un espace suffisant pour accueillir l'événement en respectant les mesures de sécurité liées à la COVID-19.
- 4. Obtenir les informations des participants à l'événement et les conserver pendant au moins 30 jours.

Comité de compétition de biathlon du CNSC

- Une preuve de vaccination sera exigée pour tous les participants âgés de 12 ans et plus au début de l'événement. La preuve de vaccination sera vérifiée à l'aide de l'application BC Vaccine Card Verifier.
- 2. Créera une inscription à la course en ligne qui recueillera les informations sur les athlètes inscrits.
- 3. Nommer un(e) responsable de la COVID. Cette personne fera aussi office de responsable de la compétition. Les responsabilités de ce rôle comprennent :
 - a. Fournir au CNSC et au comité de compétition de biathlon le plan COVID-19 pour cet événement;
 - b. Assurer la supervision des recommandations ci-dessous et tenir une liste de contrôle indiquant qu'elles ont été faites, par qui et quand;
 - c. S'assurer qu'il existe un point de contact central pour tous les participants pour les questions et les préoccupations relatives à la COVID-19;
 - d. S'assurer que le secrétaire de la compétition conserve un registre des coordonnées de tous les participants présents à l'événement à des fins de notification et de recherche de contacts par les autorités sanitaires;
 - e. S'assurer qu'il existe un système pour informer tous les participants si un cas positif de COVID-19 est rapporté pendant ou immédiatement après la compétition, et pour informer Biathlon Canada et l'assureur de l'événement à des fins de surveillance (en suivant les protocoles de communications externes)
 - f. S'assurer que les entraîneurs, les officiels et les principaux bénévoles sont informés des protocoles de sécurité COVID.

- 4. Le bâtiment technique du biathlon sur le site de la compétition abritera le bureau de la course, la salle de chronométrage et la salle de réunion du jury. Des couvre-visages seront portés quand la distance physique de deux (2) mètres n'est pas possible. Des produits désinfectants pour les mains seront disponibles;
- 5. Une distance physique de deux (2) mètres sera maintenue pour les réunions du jury en salle, les réunions de protestation, etc. et des couvre-visages seront utilisés quand cela n'est pas possible;
- 6. Des produits désinfectants pour les mains seront fournis au champ de tir et au stade;
- 7. Le nombre d'officiels dans les zones de départ et d'arrivée sera limité au nombre minimum requis, et ces personnes porteront des couvre-visages quand la distance physique de deux (2) mètres ne peut être maintenue. Les officiels du champ de tir peuvent se répartir sur le parcours de la compétition pour maintenir facilement la distance physique requise;
- 8. Le transfert de dossards de compétition de personne à personne ne sera pas autorisé. L'athlète doit retirer son propre dossard après avoir franchi la ligne d'arrivée et l'apporter à un point de chute désigné. Une méthode sécuritaire de manipulation/lavage des dossards en tissu sera déterminée par les organisateurs de l'événement;

Participants

- 1. Tous les athlètes devront s'inscrire en ligne. Les participants devront aussi fournir une preuve de vaccination au moment de l'accréditation au début de l'événement;
- 2. Les athlètes devront apporter leurs propres fusils, munitions, sacs à dos, bouteilles d'eau remplies, appareils photo et autres équipements nécessaires. Le partage de ces articles n'est pas autorisé;
- 3. Les activités d'échauffement se dérouleront à l'extérieur lorsque la distance physique est possible (c'est-à-dire des boucles d'échauffement ou une zone désignée près du stade);
- 4. Une distance physique de deux (2) mètres sera encouragée à tout moment, y compris dans la zone d'échauffement, la zone de départ, la zone d'arrivée, le champ de tir, sur le parcours et la zone d'échauffement;
- 5. Une distance physique de deux (2) mètres sera maintenue dans les zones communes;
- 6. Le port d'un couvre-visage sera encouragé lorsqu'une distance physique de deux (2) mètres n'est pas possible et sera exigé à l'intérieur;
- 7. Les athlètes ne seront pas tenus de porter un couvre-visage pendant l'échauffement, de leur performance sur ski ou la récupération;
- 8. Le transfert de dossards de compétition de personne à personne ne sera pas autorisé. L'athlète doit retirer son propre dossard après avoir franchi la ligne d'arrivée et l'apporter à un point de chute désigné;
- 9. Les entraîneurs apporteront leurs propres lunettes de visée. Les lunettes de visée ne doivent pas être partagées entre les utilisateurs.
- 10. Les protocoles de sécurité COVID-19 seront examinés à l'occasion de la première réunion des capitaines d'équipe de l'événement.

CONSIDÉRATIONS APRÈS LA COMPÉTITION

- 1. La cérémonie de remise des prix sera modifiée pour :
 - a) Tenir compte de la distanciation physique;
 - b) Prévoir des possibilités de photos en tenant compte des conseils ci-dessus.

2. Les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles et les autres personnes assistant à l'événement seront encouragés à contacter le ou la responsable COVID-19 en cas de contrôle positif dans les 48 heures suivant la fin de la compétition - afin que la personne responsable puisse mettre en place les protocoles appropriés.

Le Caledonia Nordic Ski Club reconnaît et admet que l'autorité sanitaire locale, Northern Health, a le pouvoir et le droit de mettre fin aux épreuves de la zone 8 du BCWG 2022 si elle le juge dans l'intérêt supérieur de la sécurité publique.

| Dennis Balogh | |
|---------------------------|--|
| Directeur général | |
| Caledonia Nordic Ski Club | |
| Date : | |